



REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
DE MAURITANIE



UNION EUROPEENNE



GROUPE DE LA BANQUE  
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT



Banque  
européenne  
d'investissement



REPUBLIQUE DU SENEGAL

# UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PONT DE ROSSO

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### Sélection d'un Consultant en vue des prestations d'audit financier et Comptable du Projet de Construction du Pont de Rosso Sénégal - Mauritanie

Date de l'avis : 17 février 2026

Secteur : Transport

Référence de l'accord de financement : n°2100150036645 et n°2100150036646

N° d'Identification du Projet : P-Z1-D00-020/ P-Z1-D00-037

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 28 novembre 2017 dans le site de la Banque Africaine de Développement.
2. Les gouvernements de la République du Sénégal et de la République Islamique de la Mauritanie ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de sous forme de prêt afin de couvrir le coût du Projet de Construction du Pont de ROSSO, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces *prêts* pour financer le contrat de service relatif à l'Audit comptable et financier des comptes du projet.
3. Lors de la conduite d'un audit des états financiers, les objectifs généraux de l'auditeur sont les suivants :
  - Obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur ; obtenir une opinion permettant d'établir si les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ;
  - Obtenir une assurance raisonnable que les livres de comptes du projet constituent la base de la préparation des états financiers du projet (EFP) par la cellule d'exécution du projet et sont établis pour refléter les opérations financières du projet et que la cellule d'exécution du projet a instauré des contrôles internes adéquats tout en conservant des pièces justificatives de toutes les opérations.
  - Exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet, vérifier que les fonds du projet ont été utilisés aux fins prévues et conformément aux dispositions des accords de prêt et de don ;
  - Vérifier que les fonds de contrepartie ont été mobilisés et utilisés de manière efficace et efficiente conformément aux conditions de l'accord ou des accords de financement, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
  - Obtenir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs du projet ou du programme en s'assurant que les réalisations physiques du projet correspondent aux fonds décaissés et au calendrier des sorties de fonds ; le rapport technique du projet ou du programme fournit suffisamment d'informations et de données pour permettre aux utilisateurs d'évaluer pleinement les réalisations du projet ; et
  - Faire un rapport sur les états financiers et communiquer ses propres conclusions comme requis par les normes d'audit.

- Les dépenses inéligibles doivent faire l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit ; elles doivent être mentionnées dans la lettre à la direction, et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) ou les normes comptables nationales lorsque celles-ci sont jugées acceptables par la Banque.

Les prestations se dérouleront sur une période de 3 ans, pour les exercices **2026, 2027 et 2028**.

4. L'Unité de Gestion du Projet de Construction du Pont de Rosso invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Pour les cabinets en groupement, un accord de groupement dûment signé par tous les membres du groupement ou une lettre d'intention et indiquant le nom du mandataire du groupement. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Qualification générale : L'auditeur doit être enregistré et inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional. Il doit jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets/programmes de développement, notamment ceux financés par des bailleurs de fonds.
- Expérience Spécifique dans l'audit des projets et programmes routiers financés sur la base de ressources extérieures
- Organisation technique, managériale et logistique ;

Les expériences spécifiques devraient être justifiées par des attestations de service fait, dûment signées par les maîtres d'ouvrages.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, approuvée en octobre 2015 et entrée en vigueur en janvier 2016, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. L'intérêt manifesté par une Firme de Consultants n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure sur la liste restreinte.

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

- ✓ Du lundi au jeudi de 9 H 00 à 17 H 00 ;
- ✓ Le vendredi de 09 H 00 à 12 H 00.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **10 mars 2026 à 10 heures 00** et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un prestataire pour la mission d'audit financier et comptable du Projet de Construction du Pont de Rosso** »

**Unité de Gestion du Projet de construction du Pont de Rosso**  
**Adresse : PK 7, près de l'Hôpital Régional de Rosso Mauritanie.**  
**Att. Monsieur Amadou Samba SOW, Coordinateur du Projet**  
**Téléphone : 00 222 49 84 27 43/00 222 37 59 13 81**  
**Email : [ugp.pcpr@gmail.com](mailto:ugp.pcpr@gmail.com)**